

Arbres vivants de la futaie

Identification de l'arbre

Les arbres mesurés dans la zone d'échantillonnage reçoivent tous, lors de leur encodage, un **numéro d'identification unique** qui permet de les identifier sans équivoques. L'identification de l'arbre est complétée par le relevé de son **essence** (espèce forestière), un paramètre qui est surtout important pour connaître la composition de la forêt et qui intervient dans la présentation des résultats. Afin de pouvoir retrouver les arbres et suivre leur évolution d'un passage en inventaire à l'autre, leur localisation dans l'espace est également relevée. Elle dépend de deux paramètres, **l'azimut et la distance de l'axe vertical de l'arbre par rapport au centre de l'U.E.**



Mesure de l'azimut d'un arbre depuis le centre de l'U.E.

Le choix du niveau de qualité est basé sur la proportion d'arbres présentant au moins un défaut marqué. L'appréciation du niveau global de qualité est complétée en précisant la nature des trois principaux défauts observés. Une douzaine de défauts sont identifiés dans le cadre de l'inventaire : gélivure, fibre torse, fourche, broussins, dégâts d'exploitation... Des défauts n'appartenant pas à cette liste pré-établie peuvent être rencontrés mais ils ne sont pas relevés spécifiquement.

L'azimut de l'arbre, qui est exprimé par rapport au Nord magnétique, est mesuré à l'aide d'une boussole à visée interne par l'opérateur situé au centre de l'U.E. La distance est quant à elle mesurée à l'aide d'un dendromètre de type vertex® en visant, depuis le bord du tronc, le transpondeur qui se trouve au centre de l'U.E.



*Dendromètre (Vertex, Haglof®)
utilisé pour mesurer la distance
au centre et la hauteur des
arbres*

L'essence est sélectionnée au sein d'une liste prédéfinie. Étant donné la difficulté de distinguer certaines espèces forestières les unes des autres sur le terrain, certains regroupements ont été opérés dans cette liste.

On remarquera notamment que le chêne pédonculé et le chêne sessile sont rassemblés sous l'appellation « chêne indigène ». Les espèces de bouleaux, de tilleuls, de noyers, d'ormes, de saules (autres que marsault)... ne sont, entre autres, pas distinguées non plus. Il est important de noter que la liste utilisée ici dans le cadre des mesures dendrométriques est différente de celle employée lors du relevé de végétation où l'identification jusqu'à l'espèce est recherchée autant que possible.